AVIS AU PUBLIC

En vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a accordé les autorisations suivantes:

Requérant	Objet	Référence	Autorisation	Affichage	Fin d'affichage
Adm.communale de Schieren	Autorisation pour la réalisation d'une installation photovoltaïque sur la toiture de l'église sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de Schieren, section A de Schieren, sous le numéro 211/5444	2026-000439	29.06.26	01.07.26	01.10.26
SICONA Centre	Autorisation pour la mise en place de mesures de gestion écologique, consistant en l'enlèvement et l'évacuation de la Renouée du Japon (Fallopia japonica), ainsi qu'en l'installation d'une clôture en vue d'un pâturage extensif par des moutons, au lieu-dit «Kiselbaach», sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de Schieren, section A de Schieren, sous les numéros 613/5232 et 583/3525	2025-001798	21.07.26	28.07.26	28.10.26
SICONA Centre	Autorisation pour la mise en place de panneaux d'information et de sensibilisation dans les communes membres du Sicona Centre	2026-001200	10.08.26	17.09.26	17.12.26
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics	Rapport de monitoring (« Herstellungskontrolle ») dans l'intérêt de la mise à 2x2 voies de la B7 entre les échangeurs de Schieren et Ettelbruck conformément à la décision n°96157-M du 13 juin 2025	96157-S1	17.08.26	17.09.26	17.12.26

ADMINISTRATION COMMUNALE SCHIEREN

Le texte intégral des autorisations peut être consulté à l'accueil du Service Technique et sur le site internet de la commune de Schieren